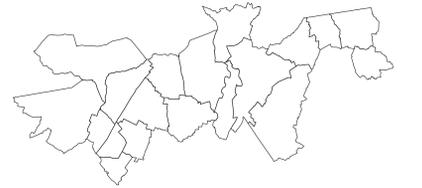


NOTA BENE :
Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite Directive Inondation, une nouvelle enveloppe a été choisie pour effectuer l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPR) à la base du processus d'identification des territoires à risque important d'inondations (TRI). Il s'agit de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAI-P), enveloppe maximaliste basée sur la carte des plus hautes eaux connues (PHEC), la carte établie en 1910 dans le cadre du plan Boreux, les cartes des plans de prévention des risques (PPR) et les approches hydrogéomorphologiques, afin de revenir à chaque fois l'enveloppe la plus large. Cette Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles comprend l'ensemble des phénomènes de débordement des cours d'eau et de ruissellement dans les talwegs. Elle donne la valeur maximale probable du niveau piézométrique. Il s'agit d'enveloppe à usage de connaissance et non réglementaire, apportant un premier niveau d'information afin d'éviter l'augmentation des enjeux en matière d'inondation sur le territoire de la CCAV.



Pièce
12.1

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles du bassin Seine-Normandie

Echelle : 1/25000

- Légende :**
- Cours d'eau et plans d'eau
 - Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles liées aux phénomènes de débordement des cours d'eau et de ruissellement dans les talwegs.

SOURCE :
EauFrance 2017, DRIEE Ile de France 2017, ADMN EXPRESS IGN 2017
Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	